



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 8 décembre 2011

Membres présents : 25

Membres présents : Mmes Basset (Belloc), Trindade (Cazal des Bayles), Milési (Lagarde), Lopez (Malegoude), Verdier (Manses), Quillien (Mirepoix), De Bruyne (Régat), Roméra (Troye d'Ariège), Mrs Mascarenc (Aigues Vives), Huillet (Camon), Carballido (Dun), Barrou (Léran), Boulbes (Le Peyrat), Lefrançois (Limbrassac), Cibiel (Mirepoix), Rougé (Mirepoix), Cassaing (Mirepoix), Terpant (Montbel), Michau (Moulin Neuf), Douterluingue (Pradettes), Sanchez (Roumengoux), Lazerges (St Quentin), Labadie (Ste Foi), Audabram (St Julien de Gras Capou), Soula (Tourtrol),

Absents excusés : -

Procurations : -

Votes : 25

Etaient également présents : M. Bertignac (Suppléant Camon), M. Palmade (Suppléant Dun), M. Cazaud (Suppléant St Julien de Gras Capou), M. Alain Toméo (Suppléant Mirepoix), M. Servant (Maire Cazals des Bayles), M. Cazanave (Conseiller Général) ;
Mme Alliey (DGS) et M. Authié (Animateur Développement).

Le 8 décembre 2011 à 20 heures 30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Michau.

Approbation compte rendu

Le procès verbal de la séance du 29 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1. Création de la commission intercommunale des impôts directs

L'assemblée décide la création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) et valide la liste de 40 membres potentiels (titulaires et suppléants,) constituée sur proposition des communes, à adresser à M. le Directeur de la la DGFIP.

Pour : 25

2. Admission en non valeur

Le conseil se prononce sur l'admission en non valeur des sommes dues par la société la Régate II, anciennement gestionnaire du camping restaurant de Léran, qui n'ont pu être recouvrées lors de la liquidation de la société.

Le montant total des titres émis pour le loyer de 2007, les consommations d'eau et la taxe de séjour, s'élève exactement à 36 152, 66 €.

Pour : 25

3. Décisions modificatives

Les décisions modificatives suivantes au **budget général 2011** sont votées par le Conseil :

- Le versement de la participation à la SCIC Plate Forme d'approvisionnement, décidé lors du dernier conseil, doit s'inscrire en section d'investissement au chapitre 26. Ce chapitre n'est pas approvisionné, aussi M. le Président propose un virement de crédit de 1000 € au sein de la section d'investissement du compte 2042 « subvention d'investissement » au compte 261 « titres de participation ».

- La **liquidation du prêt concernant la ZA de Mirepoix** a révélé une erreur d'écriture, dans la répartition entre capital et intérêts, qu'il convient de régulariser. M. Le Président propose la décision modificative suivante :

				Dépenses	Recettes
16	1641	Emprunts en unités monétaires	Régularisation écritures prêt ZA de Mirepoix	89 440 €	
16	1641	Emprunts en unités monétaires	Régularisation écritures prêt ZA de Mirepoix		83 300 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	Régularisation écritures prêt ZA de Mirepoix		6 140 €
				89 440 €	89 440 €
66	6611	Intérêts des emprunts, dettes	Régularisation écritures prêt ZA de Mirepoix	570 €	
66	773	Annulation mandat sur ex. antérieurs	Régularisation écritures prêt ZA de Mirepoix		6 710 €
023	023	Virement à la section d'investissement	Régularisation écritures prêt ZA de Mirepoix	6 140 €	
				6 710 €	6 710 €
				185 590 €	185 590 €

- **Des écritures d'ordre budgétaire pour les études suivies de travaux :**

Etude MOE pour la climatisation de la crèche intercommunale :

Transfert du montant des études inscrites au c/2031 « immobilisations incorporelles-frais d'études » (émission d'un titre de recette) pour intégration au c/21318 « immobilisations corporelles – autres constructions » pour 3 200 € (émission d'un mandat)

Etudes sur lac de Montbel - camping de Lérans :

Transfert du montant des études inscrites au c/2031 pour 22 642 € et des frais inscrits c/2033 pour 218 € et intégration au compte 2313 « travaux en cours » pour 22 860 €.

Etude groupe médical :

Transfert des études inscrites au c/2031 et imputation sur les travaux en cours au c/2313 pour 2 470 €.

L'ensemble des crédits de dépenses doivent être prévus au chapitre 041 « opérations patrimoniales » d'où la nécessité de ces modifications budgétaires.

Chapitre	Article	Objet	Dépenses	Recettes
041	2031	Transfert étude pour la climatisation de la Crèche		3 200 €
041	21318	Intégration étude pour la climatisation de la Crèche	3 200 €	
041	2031	Transfert étude lac Montbel-camping Lérans		22 642 €
041	2033	Transfert frais publication lac montbel		218 €
041	2313	Travaux en cours camping Lérans	22 860 €	
041	2031	Transfert étude groupe médical		2 470 €
041	2313	Intégration travaux maison médicale	2 470 €	

- **Subvention :**

Les subventions d'équipements transférables doivent être amorties. Une erreur d'imputation avait été réalisée sur un exercice précédent. Il convient de passer les écritures suivantes pour régulariser l'imputation :

Annulation du titre sur exercice antérieur par émission d'un mandat au c/1311 et une recette au c/ 1321 « subventions non transférables » pour 4 330 €.

Chapitre	Article	Objet	Dépenses	Recettes
13	1311	Annulation titre imputé par erreur subv. étude lac de Montbel	4 330 €	
13	1321	Subvention non transférable étude lac de Montbel		4 330 €

Pour : 25

4. Autorisation de dépenses en attente du vote du budget 2012

Afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissement relatives aux opérations en cours ou celles projetées sur le budget 2011, le Conseil autorise, dans l'attente du vote du budget 2012, à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2011, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme les dispositions légales le permettent.

Pour : 25

5. Emprunt pour le pré-financement la zone d'activités du rada

Le Conseil décide la réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux sur la zone d'activités du Rada à Tourtrol, conformément aux prévisions du budget annexe.

A la suite d'une consultation auprès de 4 établissements bancaires l'offre du Crédit Agricole est retenue sur les caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt 467 000 €
- Taux variable : Euribor 3 mois
- Marge bancaire : 2,25%
- Durée 5 ans
- Remboursements anticipés sans pénalité

Pour : 25

6. Renouvellement de la Convention PDI – FSE pour le financement du Chantier d'Insertion

L'assemblée renouvelle la demande de conventionnement et de financement par le Conseil Général, et le Fonds Social Européen (FSE), pour l'action du chantier d'insertion intercommunal sur les bases suivantes :

Dépenses		Recettes	
Salaires des encadrants	125 000 €	Conseil Général (PDI) et Fonds Européen (FSE)	106 750 €
Frais de missions	7 000 €	Autofinancement	25 250 €
Total dépenses	132 000 €	Total recettes	132 000 €

Pour : 25

7. Demande de subvention pour la réalisation d'une charte forestière intercommunale

Lors du Conseil du 29 septembre dernier, il a été décidé une modification statutaire portant entre autre sur la compétence nécessaire à la réalisation d'une charte forestière intercommunale. La procédure nécessaire pour la validation de ces nouvelles compétences est en cours. Les communes ont jusqu'à la fin de l'année pour se prononcer.

L'étude et l'animation de la charte forestière peuvent bénéficier de co-financement dont des fonds du FEADER. Le Conseil décide de solliciter dès à présent ces aides selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Diagnostic	20 000 €	FEADER	30 000 €
		Etat	15 000 €
		Région	13 200 €
Animation	40 000 €	Autofinancement	1 800 €
Total dépenses	60 000 €	Total recettes	60 000 €

Pour : 24 – Contre : 1

8. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de l'Ariège

L'assemblée approuve l'extension d'ouverture du Lieu d'accueil Parents Enfants (LAEP) et autorise M. le Président à signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF de l'Ariège correspondant au développement de cette action.

Pour : 25

9. Remboursement frais Convention AdCF

Le Conseil approuve le remboursement des frais de déplacement engagés par le Président et la DGS pour la participation à la convention nationale des communautés de France

Pour : 25

10. Gestion du personnel

10.1 – Fermeture de poste suite aux avis du CTP

Suite à l'avis unanimement favorable du Comité Technique paritaire, le Conseil prend la décision de fermeture des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint principal du patrimoine 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints d'animation 2ème classe à temps complet.

Pour : 25

10.2 – Renouvellement de postes

Le Conseil décide du renouvellement des postes suivants :

Chargé de mission environnement : Poste à temps complet ouvert pour une durée de 3 ans maximum (contrat de un an renouvelable deux fois)

Rémunération comprise entre l'indice brut 322 et l'indice brut 472 selon l'expérience, la formation et l'ancienneté.

Agent administratif Poste à temps complet, rémunération comprise entre l'indice brut 297 et 348 (selon l'expérience, la formation et l'ancienneté), renouvelé pour une période de 3 ans.

Pour : 25

11. Adhésion au service de médecine préventive du CdG 09

Suite au transfert de l'activité du Syndicat de Médecine Préventive de l'Ariège (SMPA) au Centre de Gestion de l'Ariège (CdG 09) à compter du 1er janvier 2012, le Conseil approuve l'adhésion au nouveau service pour le suivi des agents de droit public et autorise la signature de la convention pluriannuelle.

Pour : 25

12. Aides aux projets OCUR

Dans le cadre de l'Opération Commerciale Urbaine et Rurale (OCUR), le Conseil se prononce favorablement sur les dossiers validés par le dernier comité de pilotage de l'opération :

Enseignes	Montant des travaux prévisionnels	Avis des co-financeurs et montant attribué par les co-financeurs		
		FISAC 15,00%	Région 7,50%	CCPM 7,50%
Bella Italia	11 892,00 €	1 783,80 €	891,90 €	891,90 €
Librairie des Couverts	2 400,00 €	360,00 €	180,00 €	180,00 €
Immo Sud	27 049,52 €	4 057,43 €	2 028,72 €	2 028,72 €
Les secrets de Mylène	13 000,00 €	1 950,00 €	975,00 €	975,00 €
La flambée	3 645,00 €	546,75 €	273,37 €	273,37 €

Pour : 25

13. Participation au développement de l'Office de Tourisme

Le Conseil décide du renouvellement de la convention d'objectifs pour l'accueil, la promotion et le développement touristique avec l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix, dans les conditions suivantes :

- Reconduction des missions confiées à l'Office de Tourisme Intercommunal
- Reversement à l'OT de la taxe de séjour perçue par la Communauté de Communes sur les hébergements du territoire,
- Participation au fonctionnement de 68 000 €, augmentée pour la prise en compte de l'embauche d'une personne en contrat d'apprentissage, somme qui sera revalorisée en fonction des indices 2012 d'augmentation du coût de la vie et de l'évolution des salaires des agents en poste.
- Participation exceptionnelle en 2012 pour la réalisation du nouveau site internet de l'OT d'un montant de 8 000 €.

Pour : 25

14. Informations et questions diverses

Selon les disposition de l'article L 5211-10 du CGCT,

M. le Président informe le conseil de communauté des décisions prises par délégation.

Objet	Référence de la décision
Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire, pour 138 475 €, attribué à l'équipe conduite par le cabinet d'architecte Espagno – Milani.	N° 30/08
Signature du marché assurance d'une durée de 4 ans composé de 5 lots : pour un total de 24 315, 25 € annuel Lot 1 Dommages aux biens : 2 376, 51 € - SMACL Lot 2 Véhicules : 5 658, 76 € - SMACL Lot 3 Responsabilité civile : 2 105, 01 € - SMACL lot 4 Protection juridique : 1 119,97 € - SMACL Lot 5 Assurance statutaire du personnel: 13 055 € - APRIL	N°30/08
Achat d'un véhicule d'occasion pour le service technique – voirie pour une valeur de 10 887 € TTC	N°30/08

- ,21 heures 45: FIN DE SEANCE -